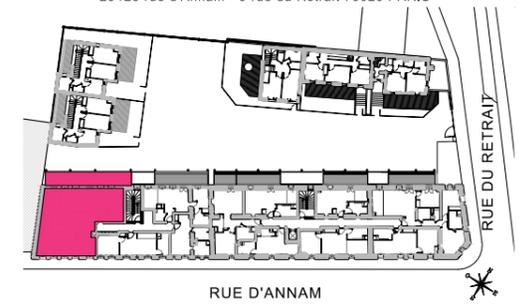


# PLAN PROVISOIRE

**25**  
RUE  
D'ANNAM

23 / 25 rue d'Annam - 9 rue du Retrait 75020 PARIS



## HALL B APPARTEMENT DE 5 PIECES n° B14 au 1er étage

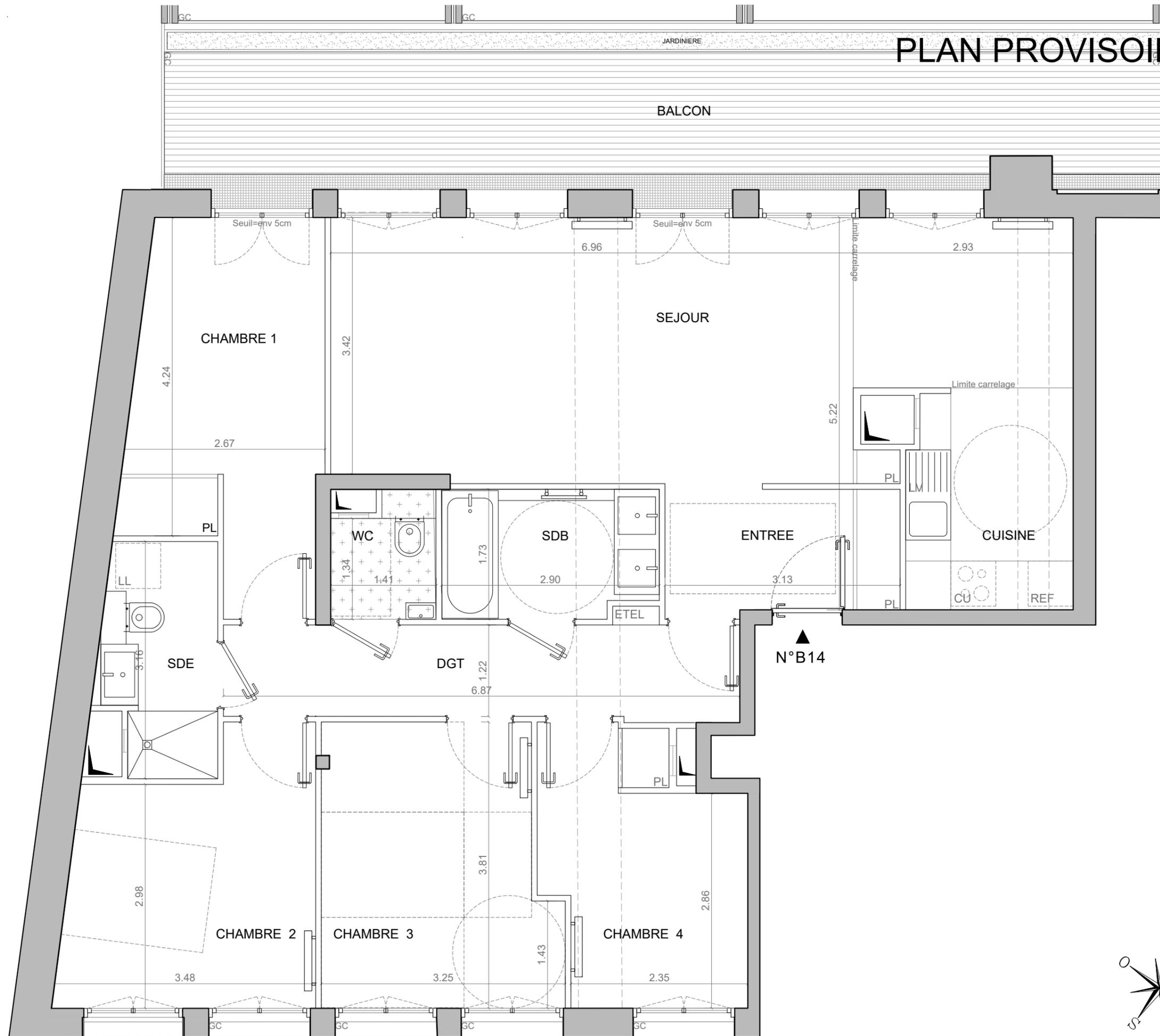
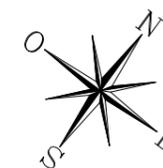
ENTREE	5,30 m <sup>2</sup>
SEJOUR	31,30 m <sup>2</sup>
CUISINE	6,40 m <sup>2</sup>
CHAMBRE 1	12,10 m <sup>2</sup>
CHAMBRE 2	10,90 m <sup>2</sup>
CHAMBRE 3	11,40 m <sup>2</sup>
CHAMBRE 4	9,00 m <sup>2</sup>
DGT	8,60 m <sup>2</sup>
SALLE D'EAU	4,50 m <sup>2</sup>
SALLE DE BAIN	4,90 m <sup>2</sup>
WC	2,20 m <sup>2</sup>
<b>SURFACE TOTALE HABITABLE</b>	<b>106,60 m<sup>2</sup></b>
BALCON	28,50 m <sup>2</sup>
<b>SURFACE TOTALE HABITABLE ET ANNEXE</b>	<b>135,10 m<sup>2</sup></b>

### LEGENDE

GC	garde corps		sèche-serviette
ETEL	esp tech elec du logt		radiateur
PL	placard	REF	réfrigérateur
	robinet de puisage	LV	lave vaisselle
	soffite/faux plafond	LL	lave linge
	retombée de poutre	C	cuisson
	fenêtre		porte fenêtre
	fenêtre fixe		

Indice A Février 2022

Echelle :



Nota 1 : « Compte tenu de la déclivité de la rue du Retrait et du jardin en cœur d'îlot, le niveau de référence pour nommer les étages se fera à partir des accès aux bâtiments. Pour des appartements traversants, les ouvertures peuvent être situées à une hauteur différente par rapport au niveau de la rue ou du jardin. »  
 Nota 2 : « Les surfaces des placards sont comprises dans celles des pièces où ils se situent. Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques et réglementaires de la réalisation, tant en ce qui concerne les dimensions libres que l'équipement. Les soffites, faux plafonds, retombées, gaines techniques, canalisations, trappes de visites, descentes d'eaux pluviales, équipements électriques, ne sont pas systématiquement représentés ou le sont à titre indicatif. Les dimensions et les implantations des appareils de chauffage, lorsqu'ils sont représentés, sont indicatifs et seront soumis à la conformité de l'étude thermique. La forme des jardins (pente, talus...) n'est pas toujours représentée ou l'est à titre indicatif. La végétation éventuellement représentée n'est pas contractuelle »



**inSpace**  
architecture